



Dates de paiement pour les frais de garde:

Les modalités de paiements sont prélèvements bancaires ou débit.

Dates de paiement	Montant à payer *	Période de garde couvert par le paiement
31 Août 2020	167\$ par enfant	31 Août au 27 Septembre
28 septembre 2020	167\$ par enfant	28 Septembre au 25 Octobre
26 octobre 2020	167\$ par enfant	26 Octobre au 22 Novembre
23 novembre 2020	167\$ par enfant	23 Novembre au 20 Décembre
21 décembre 2020	À venir selon tarif du MFA*	21 Décembre au 17 Janvier
18 Janvier 2021	À venir selon tarif du MFA*	18 Janvier au 14 Février
15 Février 2021	À venir selon tarif du MFA*	15 Février au 14 Mars
15 Mars 2021	À venir selon tarif du MFA*	15 Mars au 11 Avril
12 Avril 2021	À venir selon tarif du MFA*	12 Avril au 9 Mai
10 Mai 2021	À venir selon tarif du MFA*	10 Mai au 6 Juin
7 Juin 2021	À venir selon tarif du MFA*	7 Juin au 4 Juillet
5 Juillet 2021	À venir selon tarif du MFA*	5 Juillet au 1 Août
2 Août 2021	À venir selon tarif du MFA*	2 Août au 29 Août

*Ce montant est réglementé par le ministère de la Famille et peut être modifié par celui-ci en tout temps. En cas de changement de tarif, la garderie s'engage à informer les parents utilisateurs le plus rapidement possible.

**Si vous utilisez le service des repas traiteur et/ou de déjeuner, nous vous remettrons une facture que vous pourrez additionner à vos paiements. Il en est de même pour les frais de retard et de dépassement de 10 heures de garde/jour.